

LOIS DU JEU FUTSAL JEUNES
U19 - U18 - U18F - U16 - U15 - U15F
U14 - U13 - U13F - U11 - Poussines

Loi I - TERRAIN DE JEU

Terrain

Terrain de handball

Surface de réparation

Zone des 6m

Point de réparation

A 6 m, perpendiculairement au milieu de la ligne de but

Zone de remplacement

D'une largeur de 5m, sur la touche côté banc, à 5m de part et d'autre de la ligne médiane

Buts

Buts de handball, fixés au sol ou au mur, d'une largeur de 3m et d'une hauteur de 2m

Loi II - BALLON

Ballon

Pour toutes les catégories, utilisation du ballon Futsal n°4 en cuir.

Loi III - NOMBRE DE JOUEURS(S)

Joueurs(ses)

5 joueurs(ses) dont 1 gardien(ne) + 7 remplaçant(e)s volant(e)s au maximum.

Pour débiter la partie, chaque équipe doit comporter au moins 3 joueurs(ses) équipé(e)s dont 1 gardien(ne) sur le terrain.

En U13, U13F, U11 et Poussines, 5 joueurs(ses) dont 1 gardien(ne) + 5 remplaçant(e)s volant(e)s au maximum.

Pour débiter la partie, chaque équipe doit comporter au moins 4 joueurs(ses) équipé(e)s dont 1 gardien(ne) sur le terrain.

La rencontre doit être arrêtée si une équipe réunit moins de 3 joueurs(ses) sur le terrain (gardien(ne) compris(e)) suite à expulsion ou blessures. Application du règlement du football de plein air.

Remplacement

Les joueurs(ses) remplaçant(e)s et remplacé(e)s doivent entrer et sortir par la zone de remplacement de leur propre équipe, le (la) remplaçant(e) n'entrant que lorsque le (la) joueur(se) remplacé(e) est sorti(e) et après avoir donné son chasuble au (à) la) joueur(se) qu'il (ou elle) remplace.

Tout remplacement non conforme est sanctionné d'un coup franc indirect et d'un avertissement au (à) la) joueur(se) fautif(ve). Le jeu reprend par un CFI exécuté à l'endroit où le ballon se trouvait au moment de l'interruption du jeu.

Le (la) gardien(ne) de but peut être remplacé(e) par le (la) deuxième gardien(ne) de but de son équipe, ou par tout autre joueur(se) inscrit(e) sur la feuille de match, sans attendre un arrêt du jeu. Il (elle) devra attendre la sortie du (de la) gardien(ne) titulaire, avant de pouvoir pénétrer sur le terrain, tout en passant par la zone de remplacement et tout en étant en tenue de gardien(ne) de but.

En U13, U13F, U11 et Poussines, les remplacements se font en tapant dans la main du (de la) coéquipier(e) au niveau de la ligne médiane.

Joueur(se) expulsé(e)

Le (la) joueur(se) exclu(e) ne pourra pas revenir dans le match ni s'asseoir sur le banc des remplaçant(e)s.

Loi XII – COUPS FRANCS

Les coups francs sont directs ou indirects, sauf pour les catégories U13, U13F, U11 et Poussines (voir ci-dessous).

L'adversaire du tireur doit se trouver au moins à 5m du ballon.

Si le (la) joueur(se) chargé(e) d'exécuter le coup franc utilise plus de 4 secondes pour le faire, l'arbitre accordera un coup franc indirect à l'équipe adverse.

Un coup franc indirect accordé à l'équipe en défense dans sa surface de réparation peut être joué de n'importe quel endroit de celle-ci.

Un coup franc indirect accordé à l'équipe en attaque dans la surface de réparation adverse doit être joué de la ligne de réparation (ligne des 6m), de l'endroit le plus proche d'où a eu lieu l'infraction.

En U13, U13F, U11 et Poussines, tous les coups-francs sont directs - adversaire à 5m.

Cependant une faute passible d'un coup franc indirect dans la surface de réparation, contre l'équipe en défense, donnera lieu à un coup franc direct, qui devra être exécuté depuis la ligne de la surface de réparation (6m) au point le plus proche de l'endroit de la faute.

L'équipe adverse pourra constituer un « mur » à au moins 5m du ballon.

Loi XIII – COUP DE PIED DE REPARATION

Exécution sur la ligne des 6m au point de réparation fixé.

Les joueurs(se)s se placent à l'extérieur de la zone de réparation et à 5m minimum du point de réparation et derrière celui-ci (sauf gardien(ne) et tireur).

Le (la) gardien(ne) de but devra rester sur sa ligne de but.

Loi XIV – RETENUE DE TOUCHE AU PIED

Remise en jeu du pied à l'intérieur du terrain à l'endroit de la sortie du ballon.

Le ballon, immobile, devra être placé sur la ligne de touche, ou tout au plus à 25cm hors du terrain dudit endroit et le (la) joueur(se) chargé(e) de la remise en jeu devra avoir une partie quelconque de chaque pied sur la ligne de touche ou à l'extérieur de celle-ci.

Le ballon est en jeu dès l'instant où il se trouve sur le terrain de jeu.

Si le ballon n'entre pas sur le terrain de jeu, les arbitres feront rejouer la rentrée de touche par un(c) joueur(se) de l'équipe adverse de celle qui en avait bénéficié.

La rentrée de touche doit être effectuée dans les 4 secondes. Dans le cas contraire, la remise en jeu sera exécutée par un(c) joueur(se) de l'équipe adverse.

Les joueurs(se)s de l'équipe adverse doivent se trouver à une distance minimale de 5m de l'endroit où se trouve le ballon.

Loi XV – SORTIE DE BUT

Après la sortie de but, le ballon est remis en jeu, à la main, par le (la) gardien(ne) de but, et ce depuis sa surface de réparation.

Le dégagement du ballon doit être effectué dans les 4 secondes.

Il pourra relancer à n'importe quel endroit du terrain, y compris dans la moitié de terrain adverse.

Loi XVI – COUP DE PIED DE COIN

A l'intersection de la ligne de touche et de la ligne de but.

Adversaire à 5m minimum du ballon.

Exécuté dans les quatre secondes sinon sortie de but en faveur du (de la) gardien(ne) de but en défense (à condition que les joueurs(se)s adverses aient respecté la distance réglementaire).

DISPOSITIONS SPECIFIQUES – CRITERIUM ET CHAMPIONNAT –

PROCEDURE POUR DETERMINER LE VAINQUEUR EN CAS DE MATCH NUL LORS D'UNE RENCONTRE DE CRITERIUM OU DE COUPE

Les équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but, disputée suivant le principe de la « mort subite à but en or », avec arrêt au premier écart de but par un nombre de tirs équivalents entre les deux équipes.

Tout(e)s les joueur(s) inscrit(s) sur la feuille de match peuvent participer aux tirs au but, sauf s'ils ont été exclu(e)s de la partie ou s'ils (si elles) sont blessé(e)s.

Le reste de la procédure est identique à celle du football de plein air.

ATTRIBUTION DES POINTS

Victoire à la fin du temps réglementaire : 4 points

Victoire après l'épreuve des tirs au but : 2 points

Défaite après l'épreuve des tirs au but : 1 point

Défaite à la fin du temps réglementaire : 0 point

AUTRES POINTS REGLEMENTAIRES CONCERNANT LES CRITERIUMS

1. Participation aux rencontres : en complément du paragraphe 1 de l'article 54 bis des Règlements de Ligue, dans les catégories U11, U13, U15 et U18, une équipe inférieure engagée en critérium ne pourra faire figurer sur la feuille de match qu'au maximum 2 joueurs ayant participé à tout ou partie des 2 derniers matches en plein air de ou des équipes supérieures.

2. Le joueur « Double Licence » peut donner la priorité à l'équipe de son club spécifique Futsal et devra alors terminer le critérium avec cette équipe. Les joueurs qui débutent le critérium avec une équipe d'un club donné, ne pourront plus jouer avec une équipe d'un autre club et devront terminer le critérium avec l'équipe de la première rencontre, sauf en cas de changement de club.

3. Une équipe qui est engagée dans une catégorie ne pourra pas jouer dans une autre catégorie avec les mêmes joueurs.

4. Concernant les articles 2 et 3, les commissions idoines pourront contrôler les feuilles de match et sanctionner les joueurs ou clubs en infraction.

5. Toute équipe absente lors d'un plateau comptant pour le 1^{er} tour du critérium perdra toute chance de qualification lors d'un tournoi ultérieur ou perdra sa qualification si celle-ci avait été obtenue lors d'un tournoi précédent.

6. Lors d'un plateau comptant pour le 1^{er} tour du critérium, une équipe ayant déjà obtenu sa qualification et étant une nouvelle fois en position de se qualifier sera remplacée par l'équipe suivante au classement de la poule pour disputer la demi-finale.

CHAMPIONNAT

En cas de match nul après le temps réglementaire lors d'une rencontre de championnat futsal, il n'y aura pas de prolongations, ni de tirs au but.

ATTRIBUTION DES POINTS EN CHAMPIONNAT

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Match perdu par forfait ou pénalité : 0 point

AUTRES POINTS REGLEMENTAIRES CONCERNANT LES CHAMPIONNATS

1. Participation aux rencontres : en complément du paragraphe 1 de l'article 54 bis des Règlements de Ligue, dans les catégories U13, U14, U15, U16 et U18, une équipe inférieure engagée en championnat ne pourra faire figurer sur la feuille de match qu'au maximum 2 joueurs ayant participé à tout ou